



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement

Question écrite n° 50304

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les réflexions exprimées par l'Association des paralysés de France au sujet de la mise en oeuvre des règles techniques destinées à permettre l'adaptabilité et l'accessibilité des locaux d'habitation aux personnes handicapées. En effet, cette association relève une relative méconnaissance de ces règles de la part des professionnels de la construction et souligne que cette situation a pour conséquence de générer de nombreux problèmes de non-conformité de ces locaux. Pour y remédier, elle suggère une amélioration de l'information et de la formation de tous les acteurs de la construction. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du secrétaire d'Etat au logement sur la méconnaissance par certains professionnels de la construction des règles d'adaptabilité et d'accessibilité aux personnes handicapées. Des programmes de formation et d'information ont en premier lieu été engagés en direction des agents de l'Etat, notamment ceux en charge du contrôle de l'application des règles de construction. Des actions de sensibilisation des professionnels aux règles de construction sont également en cours sous l'égide de comités régionaux regroupant les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre et des entreprises. Plusieurs documents pédagogiques ont été élaborés à cet effet et diffusés. Pour ce qui est des architectes, la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction travaille actuellement avec le centre scientifique et technique du bâtiment à l'élaboration d'un logiciel qui pourra être diffusé par Internet ou par CD-Rom et qui vise à décrire les enjeux de l'accessibilité et les règles qui en découlent.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50304

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 août 2000, page 5025

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6140